

Le 15 mai 2023

Madame Sophie Sergerie-Richard  
Conseillère cadre en soins infirmiers, santé mentale,  
dépendance et déficience intellectuelle  
Direction des soins infirmiers  
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Objet : Commentaires du CECM concernant le protocole PID-CEMTL-00007  
Application des mesures de contrôle

---

Madame,

Conformément à l'article 370.7 de la LSSSS, attribuant la responsabilité au CECM de donner son avis sur l'organisation, la distribution et l'intégration des services sur le territoire et sur la planification de la main-d'œuvre, le CECM répond à la réception du PID-CEMTL-00007 – Application des mesures de contrôle.

Le CECM constate que le protocole révisé fait le lien avec des problématiques cliniques réelles. La volonté d'avoir des pratiques sans contention se heurte effectivement aux réalités cliniques des intervenants et amène plusieurs questionnements, qui sont pour la plupart abordés dans ce protocole.

Toutefois, le CECM tient à souligner certaines inquiétudes par rapport à la mise en place de ce protocole, en lien avec la formation et la sensibilisation aux intervenants et à la population. De plus, la transmission d'information et le suivi des mesures de contrôle devront être assurés en interdisciplinarité, malgré les contraintes cliniques connues, ce qui pourrait être difficile selon les réalités cliniques des intervenants du CIUSSS.

### **Formation, sensibilisation et défis**

Dans la volonté que le protocole marque un changement, il faut sensibiliser chacun des acteurs qui a un rôle à jouer à l'intérieur de cette prise de décision, incluant les usagers, les intervenants et plus généralement la population. L'une des conditions de succès de l'application du protocole est la sensibilisation de toutes les parties prenantes du caractère exceptionnel des mesures de contention.

Des formations sont à prévoir et à déployer à plus d'un niveau, en respectant les réalités cliniques de chaque intervenant impliqué. De plus, l'accès au matériel approprié, tel que mentionné dans le protocole, pourrait représenter un défi de taille pour la clientèle vivant à domicile.

Le CECM souhaite aussi attirer votre attention sur la spécificité de l'application de mesures de contrôle avec la clientèle en santé mentale, qui n'est pas spécifiquement abordée dans le protocole. En effet, cette clientèle présente des caractéristiques particulières qui devront être considérées par les intervenants afin d'appliquer le protocole de manière adéquate en étant fidèle à cette philosophie.

.../2

Objet : Commentaires du CECM concernant le protocole PID-CEMTL-00007  
Application des mesures de contrôle

---

### **Interdisciplinarité: transmission d'information et mesures de suivi**

#### *Rencontres interdisciplinaires dans un milieu*

Nous souhaitons souligner le bon coup que représente l'identification de l'équipe multidisciplinaire dans la prise de décision par rapport à l'utilisation de contentions. Toutefois, si on souhaite que la dynamique de l'interdisciplinarité fonctionne, le milieu doit s'assurer que chacun des membres qui compose l'équipe puisse apporter son point de vue professionnel et que celui-ci soit pris en compte dans la prise de décision.

#### *Suivi des mesures lors d'une transition de milieu*

Un.e usager.ère qui change de milieu voit ses circonstances changer et cela représente un changement majeur, qu'il soit positif ou négatif. Ainsi, un suivi des mesures de contrôle par l'équipe interdisciplinaire suite à ce changement nous apparaît important. Les équipes interdisciplinaires doivent donc avoir les moyens de rejoindre la nouvelle équipe de l'usager.ère afin de documenter les mesures de contrôle suggérées dans le précédent milieu, dans le but d'avoir un portrait complet de l'usager.ère.

Étant donné les réalités cliniques difficiles en lien avec la pénurie de main d'œuvre, entre autres, le CECM se questionne quant à l'espace disponible pour réaliser ce suivi entre les équipes de soins. Par exemple, comment assurer une transition entre le milieu hospitalier et domicile quand la personne a congé et qu'il y a des mesures de contention ou un plan à l'hôpital?

En conclusion, le CM considère que le protocole est un pas dans la bonne direction et souligne le fait que l'interdisciplinarité soit mise de l'avant. Il nous apparaît toutefois important de s'assurer de sensibiliser chacune des parties prenantes au caractère exceptionnel de ces mesures et de s'assurer d'une transmission d'information adéquate, quel que soit le milieu de l'usager.ère.